

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE REVISION DU ZONAGE D ASSAINISSEMENT
POUR LA COMMUNE DE SAINT SEURIN DE PRATS
(Arrêté de mise à l'enquête à la date du 17 mai 2018)
Du 11 Juin au 27 juin 2018
soit pendant 17 jours consécutifs

Monsieur Henri JANISZEWSKI, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Bordeaux.

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, à la mairie de la commune de St Seurin de Prats et au bureau de la Communauté de Communes à Villefranche de Lonchat, pendant la durée de l'enquête, soit du 11 juin à 9h00 au 27 juin 2018 à 12 h00 inclus, aux horaires d'ouverture des différents sites.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur au bureau de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson (La Grand Font à 24610 Villefranche de Lonchat).

Il sera, en outre, également disponible, durant l'enquête publique, sur le site internet de l'EPCI à l'adresse suivante : www.cdcmontaignemontravelgurson.fr

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à montaigne-montravel-gurson@orange.fr

Les observations et propositions transmises par courriel seront consultables sur le site de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de St Seurin de Prats pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates, lieux et heures suivants :

- le lundi 11 juin 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le mercredi 20 juin 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le mercredi 27 juin 2018 de 09 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au bureau de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson à Villefranche de Lonchat et à la sous-préfecture de Bergerac, pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.cdcmontaignemontravelgurson.fr

Le Président de l'EPCI,
Thierry BOIDÉ